



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccc Briançonnais.fr
www.ccbriançonnais.fr

DELIBERATION
N°2015-95 du 08 décembre 2015

**OBJET - POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
(PETR) DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS : DESIGNATION DES
REPRESENTANTS**

Rapporteur : M. Guy HERMITTE

Le 08 décembre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 1^{er} décembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 36 de la délibération n°2015-90 à 2015-91
37 pour la délibération n°2015-92
36 de la délibération n°2015-93 à 2015-103
35 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

Nombre de pouvoirs : 6 pour les délibérations n°2015-90 à 2015-91
7 pour la délibération n°2015-92
8 pour les délibérations n°2015-93 à 2015-100
7 pour la délibération n°2015-101
8 pour la délibération n°2015-102
7 pour la délibération n°2015-103
9 pour les délibérations n°2015-104 et 2015-105

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Gilles MARTINEZ (de la délibération n°2015-90 à 2015-92), M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92), M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH (de la délibération n°2015-90 à 2015-103), M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Catherine GUIGLI à Mme Francine DAERDEN
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM (de la délibération n°2015-93 à 2015-104)
Mme Marie MARCHELLO à Mme Claude JIMENEZ (à partir de la délibération n°2015-92 et excepté pour les délibérations n°2015-101 et 2015-103)
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE (pour la délibération n°2015-104)
M. Philippe STOCKLI à M. Jean-Luc NEVEU
M. Alain FARDELLA à M. Guy HERMITTE
Mme Dominique BRACHET à M. Philippe MICHELON

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5711-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2015 portant transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais en PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras à compter du 1er janvier 2016, et notamment son article 2 ;

Vu l'avis du bureau en date du 9 novembre 2015 ;

Vu l'avis de la commission administration générale et finances en date du 23 novembre 2015 ;

Considérant l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé qui précise que ce sont les règles applicables aux syndicats mixtes dits « fermés » qui s'appliquent pour ce qui concerne les modalités de désignation des délégués ;

Considérant que pour la communauté de communes du Briançonnais, en sa qualité de membre du PETR, il appartient au conseil communautaire d'élire cinq représentants titulaires et cinq suppléants au sein du comité syndical ;

Le Conseil Communautaire,

- Désigne par vote à bulletin secret à la majorité absolue – dont un bulletin nul et six bulletins blancs :
Maurice DUFOUR
Alain FARDELLA
Pierre LEROY
Jean-Michel REYMOND
Catherine VALDENNAIRE
comme représentants titulaires de la collectivité au sein du comité syndical du PETR ;
- Décide à l'unanimité de procéder par vote à main levée pour la désignation des suppléants ;
- Désigne à l'unanimité :
Francine DAERDEN
Sébastien FINE
Anne-Marie PEYTHIEU
Eric PEYTHIEU
Jean-Pierre SEVREZ
comme représentants suppléants de la collectivité au sein du comité syndical du PETR.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,

Date affichage : 10 DEC. 2015

Guy HERMITTE.

